

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

AVIS DE CONVOCATION  
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le 5 décembre 2016, à 17 h, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

- 2016-503 Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme des réunions ordinaire du 15 novembre 2016 et spéciale du 30 novembre 2016
- 2016-504 Adoption du règlement numéro 1100-149 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone ScM-24 à même la zone ScM-23 et de retirer l'usage « 9 logements et plus » dans la zone ScM-24 ainsi agrandie
- 2016-505 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone ScM-23, les usages « industrie à nuisance limitée » et « industrie à nuisance élevée »
- 2016-506 Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone ScM-23, les usages « industrie à nuisance limitée » et « industrie à nuisance élevée »

---  
**Période de questions**

---  
**Levée de la séance**

Et j'ai signé à Montmagny, ce deuxième jour du mois de décembre deux mille seize.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 5 décembre 2016 devant se tenir à 17 h ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 2 décembre 2016 à 15 h 59.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 2 décembre 2016 à 15 h 59 de même que par l'envoi d'un courriel.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 5 décembre 2016, à 17 h.

#### SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire. La greffière M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet et le directeur général M<sup>e</sup> Félix Michaud sont également présents.

Seuls les sujets qui apparaissaient à l'avis de convocation ont été discutés lors de la séance extraordinaire.

#### DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DES RÉUNIONS ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2016 ET SPÉCIALE DU 30 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte des procès-verbaux des réunions ordinaire et spéciale du Comité consultatif d'urbanisme tenues respectivement les 15 et 30 novembre 2016 et d'autoriser les services municipaux ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues auxdits procès-verbaux.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-504

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-149 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE ScM-24 À MÊME LA ZONE ScM-23 ET DE RETIRER L'USAGE « 9 LOGEMENTS ET PLUS » DANS LA ZONE ScM-24 AINSI AGRANDIE**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1100-149 *amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone ScM-24 à même la zone ScM-23 et de retirer l'usage « 9 logements et plus » dans la zone ScM-24 ainsi agrandie*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 24 octobre 2016; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2016-505

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1500 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE MONTMAGNY DE MANIÈRE À AUTORISER À CERTAINES CONDITIONS, À MÊME LA ZONE ScM-23, LES USAGES « INDUSTRIE À NUISANCE LIMITÉE » ET « INDUSTRIE À NUISANCE ÉLEVÉE »**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone ScM-23, les usages « Industrie à nuisance limitée » et « Industrie à nuisance élevée ».

Adoptée

2016-506

**RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1500 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE MONTMAGNY DE MANIÈRE À AUTORISER À CERTAINES CONDITIONS, À MÊME LA ZONE ScM-23, LES USAGES « INDUSTRIE À NUISANCE LIMITÉE » ET « INDUSTRIE À NUISANCE ÉLEVÉE »**

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone ScM-23, les usages « Industrie à nuisance limitée » et « Industrie à nuisance élevée ».

2. De tenir une assemblée publique de consultation le 15 décembre 2016, à 17 h, sous la présidence de son honneur le maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification au règlement relatif aux usages conditionnels.

3. D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local un avis public relatif à cette assemblée publique de consultation.

4. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

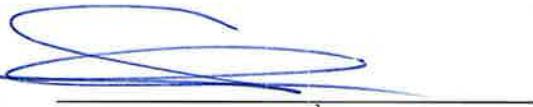
Adoptée

---  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

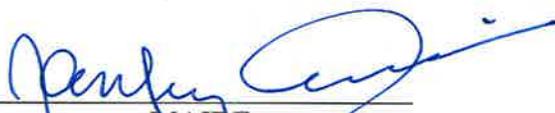
---  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 5 décembre 2016 est levée à 17 h 30.

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_